

## Avis de Soutenance

Madame Hajer DAHMANI

### RECHERCHES BIOMEDICALES Santé publique

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

*Etude de la faisabilité d'implémentation des contrats innovants dans la région du Maghreb : exemple de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie*

dirigés par Monsieur Mondher TOUMI et Madame Ines FRADI

Soutenance prévue le **jeudi 11 décembre 2025** à 15h30

Lieu : 27 Bd Jean Moulin 13385 – Marseille Cedex 0

Salle : de thèses 1

#### Composition du jury proposé

M. Mondher TOUMI	Université Aix Marseille	Directeur de thèse
Mme Ines FRADI	Faculté de Pharmacie de Monastir Tunisie	Co-directrice de thèse
M. Claude DUSSART	Université Claude Bernard Lyon 1	Rapporteur
Mme Hajer FELFEL	Faculté de Pharmacie de Monastir Tunisie	Rapporteuse
M. Bastien BOUSSAT	Université Grenoble Alpes, TIMC,	Examineur
M. Laurent BOYER	Aix Marseille Université - APMH	Invité
Mme Stéphanie GENTIL	APHM (Assistance Publique Hôpitaux de Marseille)	Invitée

**Mots-clés :** Contrats,Innovants,Maghreb,Algérie,Maroc,Tunisie

#### Résumé :

Plusieurs politiques de prix et de remboursement sont appliquées pour la négociation des prix des médicaments onéreux, dont les contrats innovants utilisés surtout dans les pays à haut revenu. L'objectif de cette thèse est d'étudier la faisabilité d'implémentation des ces contrats innovants dans la région du Maghreb. Les types de contrats décrits dans la littérature ne correspondent pas tous aux spécificités de la région étudiée en matière de politique de prix et de remboursement ainsi que du contexte politique et réglementaire et de l'infrastructure existante. En effet, il existe un lien entre chaque type de contrat et l'objectif de ce contrat ainsi que les spécificités d'un pays/marché donné. L'objectif de cette thèse est de se référer à l'expérience européenne en matière de contrats innovants et d'étudier la faisabilité de mise en place de ces contrats dans trois pays du Maghreb : l'Algérie, le Maroc et la Tunisie La première partie du travail a été réservée à l'étude des politiques de prix et de remboursement dans les pays étudiés de la région du Maghreb. La méthodologie consiste en une revue de la littérature ainsi qu'une collecte de données primaires à travers des entretiens avec des répondants du secteur public et privé de chaque pays étudié. Ce travail a permis de décrire et de comparer pour la première fois les systèmes de prix et de remboursement dans ces pays. Il en ressort que l'utilisation du benchmarking comme outil principal de négociation de prix est très répandue dans cette région avec une utilisation très limitée de la HTA (Health Technology Assessment) (notamment les analyses pharmaco-économiques). Ce travail a permis de réitérer des

recommandations qui peuvent constituer une feuille de route qui pourrait aider à établir une politique de prix et de remboursement dans ces pays pouvant améliorer l'accès des patients aux thérapeutiques innovantes et chères. La deuxième partie de ce travail s'est concentrée sur l'étude de l'implémentation des contrats innovants dans ces pays. Les résultats du deuxième travail ont montré une utilisation limitée voire absente dans certains pays de la région. Les freins empêchant l'implémentation des contrats innovants dans ces pays ont été étudiés et des recommandations ont été émises pour faciliter la mise en place de ces contrats. Enfin, ce travail peut permettre d'établir une feuille de route pouvant être utilisée pour améliorer l'accès au marché dans les pays étudiés. Ce travail peut aussi inclure d'autres pays dont le contexte socio-économique est similaire à celui de la région du Maghreb notamment les pays à faibles et moyens revenus dans un objectif d'atteindre la couverture sanitaire universelle et équitable. Mots clés : Contrats innovants; Maghreb; médicaments onéreux; benchmarking; prix; remboursement; Algérie; Maroc; Tunisie.

LE DOYEN  
  
Georges LECNETTI